

Plan climat - Diagnostic pour l'île de France

Toute élaboration d'un plan d'action commence par un état des lieux, un diagnostic que l'on compare ensuite aux objectifs à atteindre.

La région Île de France a fait ce travail et nous en présentons ici une courte synthèse. Chaque communauté d'agglomération de notre territoire a également fait son propre diagnostic. Il ressemble en de nombreux points à celui de l'Île de France.

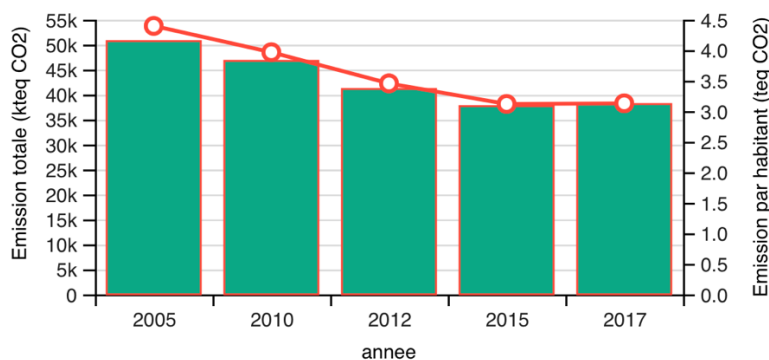
Émission de gaz à effets de serre (GES) en IdF

C'est bien sûr un paramètre essentiel puisque ce sont les GES qui causent le réchauffement climatique. En IdF, après avoir bien décroché entre 2005 et 2015, l'émission de GES a moins baissé.

Plus de la moitié du chemin a été fait en 30 ans, mais il reste encore un effort important à faire pour atteindre l'objectif de - 40 % des émissions en 2030 (par rapport à 1990).

Parmi les secteurs qui produisent le plus de GES, le transport routier arrive largement en tête, suivi du bâtiment (construction et usage), représentant à eux deux plus de 75 % des émissions.

Les actions des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) vont donc porter majoritairement sur ces secteurs.

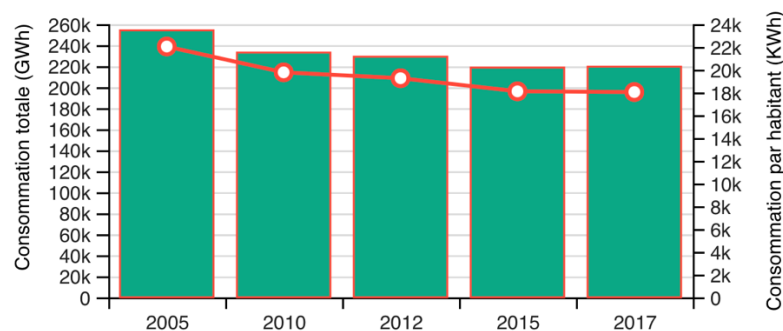


Énergie

L'énergie utilisée sur le territoire est un paramètre important du diagnostic car, si la production d'énergie émet peu de GES directement en IdF, elle cause l'émission de GES à l'extérieur du territoire pour produire l'énergie (centrale électrique à gaz par exemple) consommée par le territoire.

En IdF, 67% de l'énergie consommée est une énergie fossile et le chauffage des bâtiments représente 45 % des besoins énergétiques. On est donc encore loin des objectifs de la Région qui est de réduire de 50 % sa consommation d'énergie (par rapport à 1990) et d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Évolution de la consommation d'énergie francilienne



Qualité de l'air

Le diagnostic traite aussi de la qualité de l'air car elle doit être prise en compte dans le PCAET. C'est en effet un problème de santé majeur en IdF où la pollution de l'air cause environ 8000 décès prématurés par an. Le territoire de la vallée de la Bièvre est certes moins exposé (à part à proximité

des axes routiers), mais on y trouve quand même régulièrement un excès d’ozone, sans oublier la pollution à laquelle nous participons ailleurs en utilisant notre voiture.

100 % des Franciliens sont exposés à des dépassements des seuils recommandés par l’OMS pour l’ozone et 95 % pour les particules fines (2,5 microns).

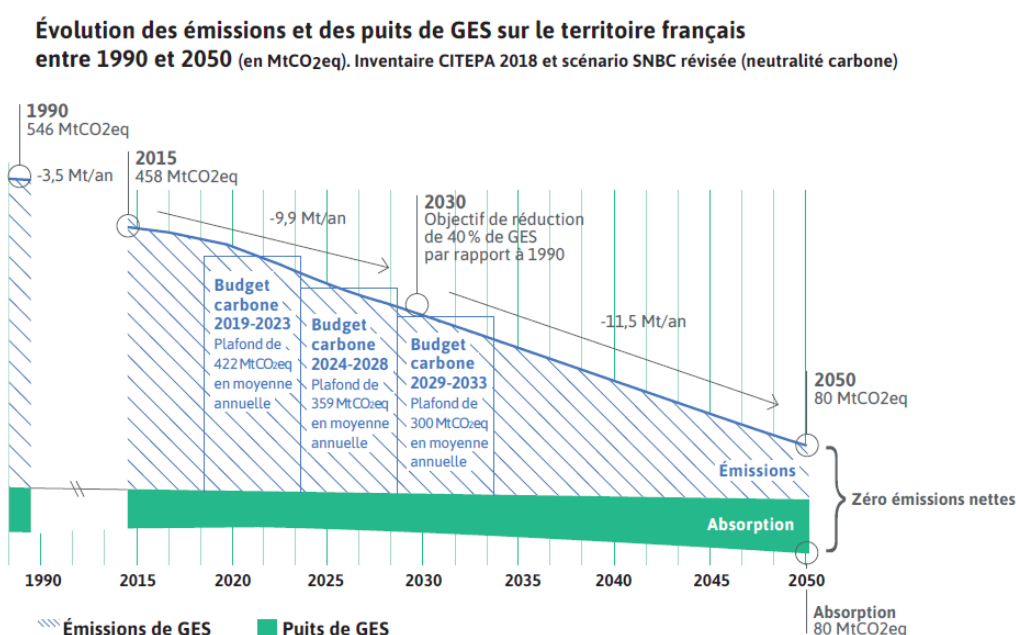


Un « détail » qui change beaucoup de choses

Le diagnostic francilien fait apparaître une quantité de GES émise en IDF d’environ 3 tonnes d’équivalent gaz carbonique (tCO₂eq) par personne. Mais il ne s’agit que des émissions à l’intérieur du territoire francilien.

Mais si on s’intéresse à l’impact sur le climat de la demande intérieure francilienne quelle que soit l’origine géographique des produits consommés, en tenant compte des déplacements à l’extérieur du territoire, au contenu en gaz à effet de serre des importations (c’est « l’empreinte carbone »), alors chaque francilien contribue pour 11 tCO₂eq aux émissions de GES. Et cette composante externe est en augmentation, contrairement à la composante interne qui ne représente finalement qu’environ 30 % du problème.

Cela signifie que les PCAET publiés ou en préparation ne peuvent pas prétendre contribuer sérieusement à la résolution du problème climatique en négligeant la partie majoritaire de ses causes. La plupart des collectivités territoriales se défendent en disant que ce n’est pas leur responsabilité. Pourtant, affirmer qu’on ne peut pas agir sur cette part externe est difficilement recevable : sensibiliser la population sur le besoin de changer d’habitudes, relocaliser la production industrielle, favoriser la production et la distribution de l’alimentation dans des circuits locaux, favoriser l’économie circulaire, promouvoir la production locale d’énergies renouvelables, etc, sont autant de leviers à la disposition des acteurs locaux pour agir sur cette composante externe. Les PCAET de notre territoire ne devront pas l’oublier.



SNBC : stratégie bas carbone Introduite dans la révision de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en avril 2020